

## Commentaire sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes

Monsieur le Maire, vous semblez particulièrement satisfait des conclusions de ce rapport. C'est très surprenant, car il n'a pas échappé à ceux qui sont familiers du jargon de notre administration publique, que l'appréciation de synthèse de ce rapport, à savoir une gestion « globalement satisfaisante » est déjà une réserve en soi. Il suffit d'ailleurs de lire la phrase en entier pour s'en convaincre : il y est indiqué que la qualité et la fiabilité des comptes de la commune comportent « encore des marges de progrès ».

Vous avez passé en revue tous les aspects positifs relevés par la Chambre Régionale des Comptes et vous y avez apporté vos commentaires. Aussi, afin d'informer impartialement et complètement nos concitoyens, ainsi que la presse, je listerai quelques unes des remarques ou réserves qui ont également été émises par la dite Chambre.

La CRC note qu'entre 2011 et 2017, les charges de gestion ont augmenté en moyenne de 1,9% par an, nettement plus vite que les produits de gestion : 1,2% ; et que la dynamique s'est inversée en 2017 après l'augmentation des impôts locaux. C'est donc l'augmentation de la fiscalité, et non pas la diminution des charges de gestion qui a permis d'augmenter l'autofinancement brut ; je serais surpris que les tournefeuillais trouvent là matière à vous congratuler sur la qualité de votre gestion.

La CRC donne également quelques chiffres qui doivent être portés à la connaissance de nos concitoyens.

En matière de politique culturelle, toujours d'après la Chambre, et toujours sur la période 2011- 2017, la ville a consacré à la culture 11,7% des dépenses de fonctionnement et 8,8% des dépenses d'investissement. En 2016, les dépenses en faveur de la politique culturelle se sont élevées à 3,5 Millions d'euros, soit 132,83€ par habitant.

Sur la période, la Chambre note qu'il existe un écart important entre les recettes et les dépenses culturelles : alors que les recettes se sont élevées à 6,04M€, elles n'ont représenté que 22% des dépenses culturelles qui s'élevaient à 27,52M€ ; la différence a été principalement financée par la fiscalité.

La Chambre observe qu'en dépit de l'importance des budgets alloués à la culture, la commune n'a pas adopté récemment de document programmatique définissant sa politique culturelle et ses mécanismes de mise en œuvre et de suivi.

Concernant la programmation et la gestion des investissements, la Chambre relève que la commune ne dispose toujours pas d'un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement), recommandation qu'elle avait pourtant formulée lors de son précédent contrôle. Si l'aspect comptable est bien présenté dans le DOB sur une séquence pluriannuelle, l'affectation des investissements n'est par contre jamais évoquée au-delà de l'année budgétaire. L'absence de ce document est d'ailleurs une des raisons qui nous a amenés à plusieurs reprises à ne pas voter le budget, par manque de visibilité sur les futurs investissements envisagés.

Concernant les immobilisations en cours, la Chambre relève une anomalie qui « atteste une maîtrise incorrecte des procédures comptables » et elle souligne que « la sincérité des résultats s'en trouve affectée ».

Je terminerai par l'Ecole d'Enseignements Artistiques. La Chambre observe que la commune n'aurait pas dû signer un avenant au contrat qui la lie à la Fédération Léo Lagrange, mais aurait dû résilier le marché afin d'en conclure un nouveau ; ce qui aurait pu permettre à un autre prestataire de candidater.

C'étaient là quelques éléments relevés par la Chambre Régionale des Comptes, et, à leur lecture, les Tournefeuillais pourront constater que le tableau n'est pas aussi idyllique que celui que vous venez de nous présenter.